

DEPARTEMENT DU GERS
REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE
BOUCAGNERES
32550

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 2 octobre à 21h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROUSSEAU, Maire.

Date de Convocation : 19 septembre 2019

Etaient Présents : Corinne ROUSSEAU, Jean-Luc CABANNES, Roland BAGNAROSA, , Marlyse CHRISTEN, Anne-Claude MENGELLE, Fabrice CASTELLINI, Nicole CHAPPELET, Fernand SABATHIER, Robert COMMEGEILLE ; Laurent MEAU, Stéphane BONNEFOY

Secrétaire de séance : Jean-Luc CABANNES.

Délibération n° 2019-10-29 : **Convention tarification extra-scolaire avec le Grand Auch**

Autorisation de signer la convention concernant la mise en place de la tarification extra-scolaire de Grand Auch de Gascogne à destination des enfants domiciliés hors agglomération.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2019-10-30 : **Création d'un Point d'Eau Incendie (PEI) couvrant les besoins propres et financé par son demandeur au lieu-dit « Encarchanaut »**

Approuvé à l'unanimité pour signer la convention avec Monsieur CASTELLINI Nicolas.

Délibération n° 2019-10-31 : **Reprise de la voirie et du lotissement « Encasail »**

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2019-10-32 :

Création d'un Point d'Eau Incendie (PEI) au lieu-dit « Encasail » - Convention mise à disposition du terrain et du financement avec Monsieur CASTELLINI Fabrice -

Création d'un Point d'Eau Incendie (PEI) au lieu-dit « Au Concuron » Convention avec Monsieur SABATHIER Fernand – Financer par la Commune

Création d'un Point d'Eau Incendie (PEI) au lieu dit « A Dunkerque » - Convention avec l'indivision DUFFAU » - Financer par commune

Réhabilitation du Point D'Eau Incendie (PEI) de la Fédération de Chasse du Gers – Convention à signer après remise en état par la Fédération.

Approuvé à l'unanimité pour signer les conventions.

Note concernant la Défense Extérieur Contre l'Incendie (D.E.C.I.) :

Un point détaillé est présenté au Conseil Municipal à partir d'un document écrit qui sera joint au dossier « Défense Incendie ».

Ce document détaille par Point d'Eau Incendie (P.E.I.) existant les foyers desservis. Il détaille aussi le programme 2019 et fait le point sur la mise en place PEI par PEI

Questions diverses :

- Accord avec les Conseils Municipaux le mercredi soir à 20h30
- La journée citoyenne est reportée afin de recenser les travaux à effectuer.

Fin de séance 23h00.

Le Maire,
Corinne ROUSSEAU

PV affiché le :